

Le Parcours Emploi Compétence (PEC) et le Contrat Initiative Emploi (CIE)

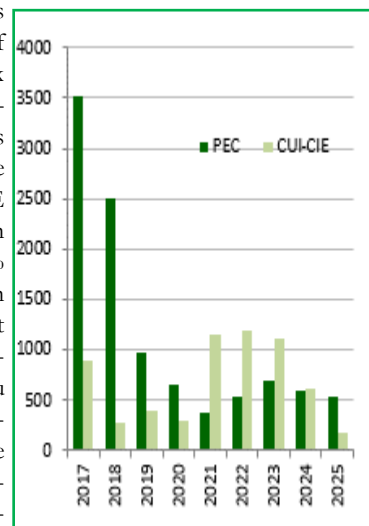


Le Parcours Emploi Compétences (PEC) est un dispositif d'insertion professionnelle relevant du secteur non marchand. En 2025,

le nombre de contrats enregistrés chute de 71% et comptabilise 153 PEC en Guadeloupe contre 526 en 2024. Il n'y a pas eu de contrat signé à Saint-Martin et Saint-Barthélemy. En 2024, Saint-Martin uniquement avait enregistré huit contrats. Cette diminution s'inscrit dans une tendance amorcée depuis 2017, en lien avec la réorientation des politiques publiques vers le développement des compétences par la formation. La population bénéficiaire du PEC reste majoritairement féminine avec 80% de femmes, cette proportion augmente de quatre points sur un an. Les jeunes de moins de 26 ans occupent près de 34% des contrats tandis que la part des 50 ans et plus progresse légèrement, passant de 26% en 2024 à 28% en 2025. En ce qui concerne le niveau de formation, 43% des bénéficiaires ont un niveau inférieur ou équivalent au BEP-CAP. Les hommes sont majoritaires sur les bas niveaux de formation (BEP-CAP et infra) et leur proportion atteint 64% contre 37% pour les femmes. À l'inverse, un bénéficiaire sur cinq dispose d'un niveau Bac+2 ou plus, en baisse par

rapport à 2024 (27%). Par ailleurs, 70% des bénéficiaires sont inscrits à France Travail, 37% perçoivent le RSA et 8% sont en situation de handicap reconnu.

Le Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), destiné au secteur marchand, connaît à nouveau une forte baisse de 71% en 2025, avec 174 contrats signés (dont quatre à Saint-Martin), contre 619 en 2024. Les hommes ne sont plus majoritaires (40%) bien qu'ils soient davantage représentés parmi les bénéficiaires ayant un faible niveau de formation. 46% d'entre eux ont en effet un niveau BEP-CAP ou inférieur, contre 26% chez les femmes. À l'inverse, les femmes sont plus nombreuses à détenir un niveau Bac+2 ou plus (35% contre 16% pour les hommes). Ce dispositif bénéficie davantage aux jeunes : 39% des contrats sont signés par des personnes de moins de 25 ans. Les CUI-CIE offrent une insertion plus durable, avec 34% des bénéficiaires en CDI, contre seulement 5% pour les PEC. Enfin, les bénéficiaires du RSA (16%) et les personnes en situation de handicap sont peu représentés dans ce dispositif (2%).



Source : Dares, DGEFP

Les contrats en alternance

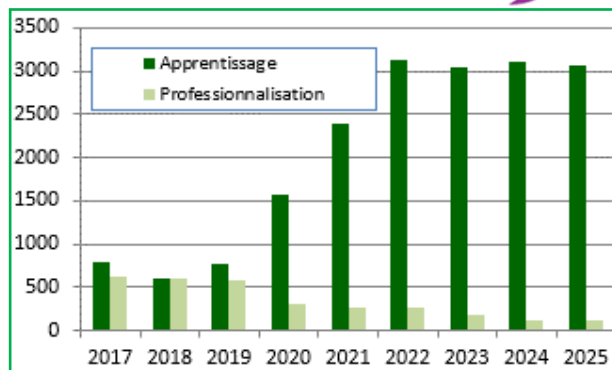
Le contrat d'apprentissage :

En 2025, la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont enregistré 3 072 nouveaux contrats d'apprentissage dont 107 dans le secteur public, contre 3 114 en 2024 (114 dans le public). Depuis 2020, les femmes sont majoritaires parmi les apprentis (52%). Cette évolution est liée à l'essor de l'apprentissage dans les filières de niveaux Bac+2 ou plus où les femmes sont plus fréquentes. 40% des femmes en apprentissage ont en effet un niveau Bac+2 ou plus contre 25% chez les hommes. La majorité des contrats concerne des jeunes de moins de 21 ans (53%). Bien que les élèves et les étudiants restent les plus importants bénéficiaires, leur part a fortement diminué, représentant seulement 30% des contrats contre une moyenne de 70% les années antérieures.

Le contrat de professionnalisation :

Le nombre de contrats recule sur les trois territoires, avec une baisse de 3% en 2025 : 121 contrats signés, contre 125 en 2024. Ce dispositif s'adresse principalement aux personnes âgées de 26 ans et plus (64%). Con-

trairement à l'apprentissage, ce contrat attire davantage de femmes qui constituent 65% des bénéficiaires. En termes de niveau de formation, 33% des signataires sont titulaires du baccalauréat, tandis que 46% disposent d'un niveau Bac+2 ou plus, confirmant l'orientation vers des profils plus professionnels.



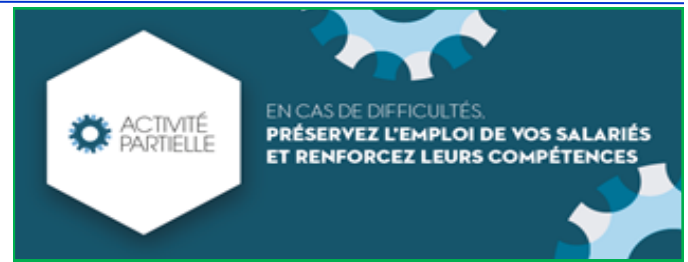
Source : Dares, DGEFP

L'activité partielle est en recul

En 2025, le recours à l'activité partielle poursuit son recul en Guadeloupe. Au total, 64 demandes ont été déposées soit une diminution de 41% par rapport à l'année précédente. Le nombre de salariés concernés par ces demandes (456) connaît également une baisse marquée avec un effectif réduit de près des deux tiers en un an. En revanche, le volume global d'heures déclarées par les employeurs progresse, passant de 192 267 heures en 2024 à 207 666 heures en 2025. Les salariés employés dans les établissements comptant entre 20 et 49 salariés demeurent les plus concernés par ce dispositif. Cette catégorie d'entreprises concentre également la majorité des heures autorisées représentant 62% du volume total. Les secteurs les plus affectés sont les industries extractives qui regroupent à elles seules 48% des heures autorisées en 2025, suivies de l'industrie manufacturière (19%), de la construction (15%) et du secteur de l'hébergement-restauration (7%). Les principaux motifs de recours invoqués par les employeurs sont les sinistres ou les intempéries à caractère exceptionnel, la dégradation de la conjoncture économique ainsi que les difficultés d'approvisionnement en matières premières ou en énergie. Sur l'ensemble des heures validées, 29% ont effectivement donné lieu à une indemnisation soit 59 937 heures pour un montant total de 518 700 euros. Les secteurs ayant bénéficié des montants d'indemnisation les plus importants sont les industries extractives (47%), l'hébergement-restauration (10%), les activités de services administratifs et de

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

L'IAE permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. L'existence des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) est soumise à la viabilité des projets d'insertion. En 2025, les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) ont enregistré 1 111 contrats dont 41 à Saint-Martin soit une baisse de 5% par rapport à 2024 (1 165 contrats dont 67 à Saint-Martin). Le nombre d'établissements passe de 26 à 24 en 2025. Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) comptent 8 structures en 2025 (contre 10 en 2024) et totalisent 595 dont 31 à Saint-Martin, marquant une diminution de 21%. En revanche, les Entreprises d'Insertion (EI) voient leur activité augmenter avec 189 contrats signés en 2025 soit une hausse de 18 % (160 en 2024), dont 27 à Saint-Martin.



soutien (8%) ainsi que le commerce et la réparation automobile (7%).

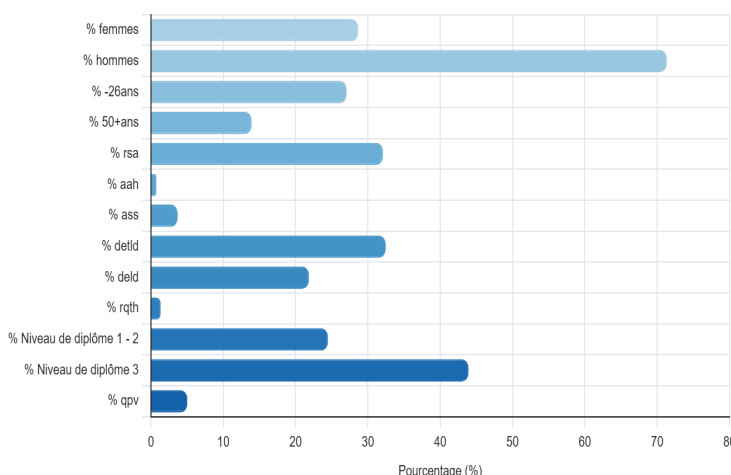
À Saint-Martin, le recours à l'activité partielle demeure très limité. En 2025, moins de cinq demandes ont été autorisées, concernant un total de 34 salariés et 9 474 heures validées. Ce volume représente une diminution particulièrement significative de 95% par rapport à l'année précédente. Seul le secteur de l'hébergement-restauration est concerné par ces demandes. Le principal motif invoqué par les employeurs reste les sinistres ou intempéries à caractère exceptionnel. Plus de 73% des heures validées ont été indemnisées, soit 6 907 heures dans le secteur de l'hébergement-restauration. Le coût total de l'indemnisation s'élève à 58 419 euros, contre 1 230 335 euros en 2024, traduisant une faible mobilisation de l'activité partielle sur le territoire de Saint-Martin.

À Saint-Barthélemy, le niveau de recours à l'activité partielle demeure trop faible pour permettre une analyse statistique détaillée. Comme en 2024, une seule demande a été autorisée au cours de l'année 2025.



Comme les années précédentes, aucune Association Intermédiaire (AI) n'est recensée en Guadeloupe. Au total, les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) ont comptabilisé 1 895 entrées en 2025 contre 2 069 en 2024, soit une diminution de 8%. Les hommes restent surreprésentés parmi les bénéficiaires. Plus de la moitié des contrats concernent des personnes âgées de 26 à 49 ans. Les jeunes de moins de 26 ans sont aussi nombreux que les seniors de 50 ans et plus parmi les signataires, bien que ces derniers représentent 36% des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail contre seulement 13% pour les jeunes. Parmi les personnes entrées dans les SIAE, comme en 2024, 86% sont des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, un taux en légère baisse par rapport aux années antérieures (89% en 2023 et 94% en 2022). Les bénéficiaires du RSA comptent pour 37% des contrats en CDDI (Contrats à Durée Déterminée d'Insertion) contre 38% en 2024.

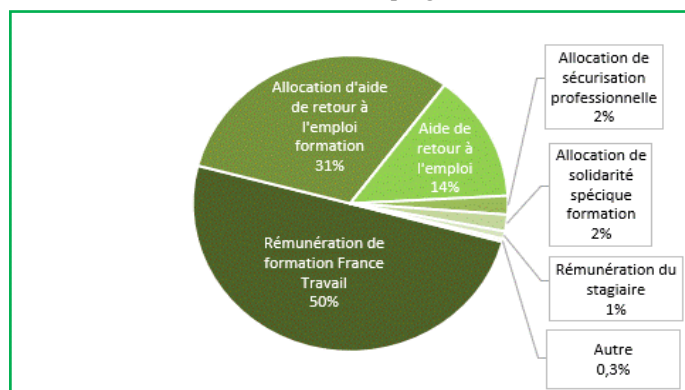
Répartition des indicateurs



Les contrats sont majoritairement conclus par des personnes ayant un faible niveau de formation (niveau BEP-CAP ou inférieur) représentant 70% des bénéficiaires. Cette tendance est plus marquée chez les hommes (74%) que chez les femmes (61%). Les CDDI sont très souvent à temps partiel (70%) et leur durée moyenne est variable selon la structure d'insertion de 4 mois pour les ACI à 5,7 mois pour les EI et pouvant aller jusqu'à 11,6 mois pour les ETI. Concernant les sorties, 1 844 ont été enregistrées en 2025. Parmi les 444 sorties renseignées, seulement 87 personnes ont accédé à un emploi durable (d'une durée de 6 mois ou plus), soit 11% des cas. Par ailleurs, 42 personnes ont trouvé un emploi de transition. Malgré ces résultats, 58% des bénéficiaires n'ont pas pu accéder à une solution d'insertion durable, un taux en baisse par rapport à 2024(62%).

Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

Le PIC vise à renforcer l'accès à la formation des publics les plus fragiles. Il poursuit trois objectifs majeurs : former les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés ainsi que les jeunes éloignés du marché du travail, répondre aux besoins de recrutement dans les métiers en tension et accompagner les transformations des compétences induites notamment par les transitions écologique et numérique. En 2025, la Guadeloupe et les Îles du Nord ont enregistré 7 894 entrées en formation contre 7 114 en 2024 soit une progression de 11%. À Saint-



Source : Dares, Brest

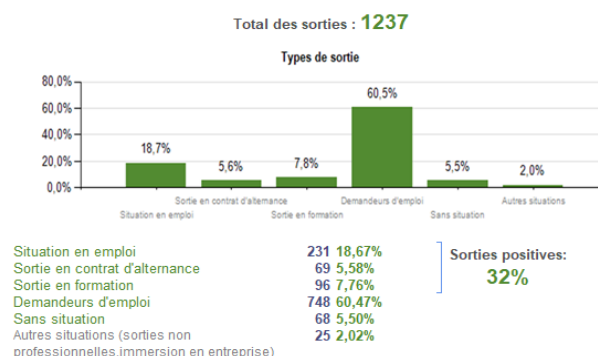
Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)

Ce dispositif constitue le cadre d'accompagnement proposé par les missions locales aux jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Le PACEA repose sur un accompagnement personnalisé visant à construire un parcours adapté vers l'emploi, la formation ou l'autonomie. En 2025, le nombre d'entrées dans ce parcours a plus que doublé en un an passant 1 066 à 2 210 sous l'effet d'une forte progression observée au dernier trimestre de l'année. Les femmes représentent 55% des bénéficiaires contre 44% d'hommes. La majorité des jeunes accompagnés ont entre 18 et 21 ans (53%) suivis de ceux âgés de plus de 21 ans (41%). Les moins de 18 ans ne représentent que 6% des entrées. Du point de vue du niveau de formation, les jeunes les moins diplômés (niveau BEP-CAP ou inférieur) sont minoritaires (40%), tandis que ceux ayant un niveau Bac ou plus représentent 60%. Les jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) constituent 7% des bénéficiaires et 2% sont en situation de handicap, soit une légère hausse par rapport aux années précédentes (1% en 2023 et 2022). À l'échelle nationale, les hommes sont plus re-



Martin, le nombre d'inscrits passe de 87 à 93. Les personnes sans diplôme ou faiblement qualifiées (niveaux V bis et VI) représentent 37% des bénéficiaires soit 2 950 personnes, en hausse par rapport à 2024 (2 692). Les personnes en situation de handicap constituent 5% des effectifs. Les formations relevant du PIC, destinées aux publics de niveau baccalauréat ou inférieur, regroupent 3 514 inscrits soit 45% de l'ensemble des entrées. Parmi eux, 40% ont plus de 45 ans, tandis que les moins de 25 ans demeurent peu représentés (13%). Les femmes sont globalement majoritaires (57%) mais à partir de 30 ans leur proportion passe à 61%. Le financement des formations est assuré principalement par France Travail (77%), devant les stagiaires eux-mêmes (15%) et la Région (4%). Parmi les inscrits à France Travail 33% sont au chômage depuis au moins un an, alors que les demandeurs d'emploi de longue durée représentent 55% de l'ensemble des inscrits. Les parcours de formation visent généralement à l'obtention d'une certification (48%) ou une professionnalisation (21%). Les actions d'adaptation au poste de travail (10%) et les formations de remise à niveau, de préparation et de perfectionnement (8%) complètent l'offre. Les domaines les plus recherchés sont le transport-logistique (21%), les sciences humaines et les langues (21%) ainsi que le commerce, le marketing et la finance (11%).

présentés (54%). Les 18-21 ans restent la tranche d'âge dominante et les moins de 18 ans y sont proportionnellement plus nombreux qu'en Guadeloupe (17%). En revanche, plus de 62% des bénéficiaires ont un niveau de formation qui ne dépasse pas le BEP-CAP.



* Indicateur dissocié du financement

Source : I-Milo



Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. En vigueur depuis le 1er mars 2022, le CEJ propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif profondément renouvelé, dans un cadre exigeant, avec un objectif d'entrée rapide et durable dans l'emploi. Il remplace la Garantie jeunes. Le CEJ est mis en œuvre par France Travail et la Missions Locale.

En 2025, 3 034 jeunes ont intégré le CEJ dont 260 à Saint-Martin. Parmi eux, 1 907 ont été accompagnés par la Mission Locale et 1 127 par France Travail. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2024 où 2 989 jeunes avaient intégré le dispositif, dont 248 à Saint-Martin. Cela représente une augmentation de 2% sur un an. Dans les territoires d'outre-mer, la hausse est plus marquée avec une progression de

18%. À l'échelle nationale, la hausse atteint 1% ce qui confirme une tendance générale à l'augmentation du nombre de contrats CEJ. Le profil des jeunes accompagnés en Guadeloupe et à Saint-Martin présente certaines spécificités. Les hommes représentent 51% des bénéficiaires, une proportion stable depuis 2022. Cette stabilité s'explique notamment par une présence masculine plus forte à Saint-Martin. Cette répartition diffère de la tendance nationale où les femmes sont plus nombreuses à bénéficier du CEJ. Les jeunes âgés de 18 à 21 ans constituent le cœur du dispositif et concentrent 65% des entrées. S'agissant du niveau de formation, les bénéficiaires sont majoritairement titulaires d'un baccalauréat ou d'un niveau supérieur (61%), tandis que les jeunes disposant d'un niveau CAP-BEP ou inférieur représentent 37% des entrées.

2025	Tranche d'âge révolu			
	16-17	18-21	22-25	+25
Guadeloupe	5%	65%	30%	0%
Saint-Martin	3%	53%	43%	1%
Outre-mer	6%	65%	29%	0%
France	9%	60%	31%	0%

Source : I-Milo

2025	homme	femme	QPV	TH
Guadeloupe	51%	49%	5%	2%
Saint-Martin	47%	53%	15%	1%
Outre-mer	49%	51%	19%	1%
France	46%	54%	19%	2%

Source : I-Milo

Niveau de formation	Niveaux VI et Vbis Sans diplôme	Niveau V BEP, CAP	Niveau IV BAC	Niveau III Bac + 2 (BTS, DUT)	Niveau II Licence, Master 1	Niveau I Master 2, Doctorat
Guadeloupe	27%	10%	46%	10%	4%	1%
Saint-Martin	33%	10%	33%	11%	5%	1%
Outre-mer	34%	15%	40%	7%	3%	1%
France	37%	8%	27%	9%	6%	3%

Source : I-Milo

Définitions :

Le Parcours Emploi Compétence (PEC) et remplace depuis 2018 le CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) : Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Selon l'arrêté fixé par le Préfet, ce contrat vise l'ensemble des demandeurs d'emploi ayant au moins 6 mois d'ancienneté d'inscription. Mais également aux demandeurs d'emploi de 50 ans et +, jeunes sans diplôme, personnes en chantiers d'insertion, les sortants de prison.

Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) : C'est un contrat aidé dans le secteur marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il permet des recrutements en CDI ou CDD. Le CUI-CIE constitue la déclinaison, pour le secteur marchand, du contrat unique d'insertion (CUI).

Le Contrat d'apprentissage : Il s'agit d'un contrat destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (voire plus dans certaines conditions) permettant une meilleure insertion professionnelle en alternant des périodes de formation en entreprise et des périodes en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

Le Contrat de professionnalisation : Ce contrat s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser l'insertion ou la réinsertion de ces publics.

DELD : Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (1 an et plus) **DETLD :** Demandeurs d'Emploi de Très Longue Durée (3 ans et plus) **TH :** Travailleurs Handicapés **RQTH :** Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

Pour en savoir plus : les bilans sur les politiques de l'emploi des années précédentes sont disponibles sur le site internet de la Deets de Guadeloupe : <https://guadeloupe.deets.gouv.fr/bilans-annuels>

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la GUADELOUPE (DEETS)

Direction :

Rue des Archives, Bisdary – 97113 GOURBEYRE

Téléphone : 05.90.80.50.50, Télécopie : 05.90.80.50.00

Bureau de Jarry 1 :

Immeuble Raphaël, ZAC Houelbourg Sud,
Lot n° 13 - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault
Téléphone : 05.90.50.50.50, Télécopie : 05.90.83.70.75

Bureau de Jarry 2 :

Immeuble ORLANDO, Blvd de Houelbourg, JARRY
97122 BAIE-MAHAULT
Téléphone : 05.90.80.50.50

Bureau de Saint-Martin :

23, rue de Spring, Concordia, BP 02, 97150- Saint-Martin
Téléphone : 05.90.29.59.07

Directeur de publication : Ludovic de Gaillande

Réalisation :

SESE (Service Etudes, Statistique, Evaluation)

Charly Darmalingon & Roman Janik

Date de publication : octobre 2026

Courriel : deets-971.statistiques@deets.gouv.fr

Site web : guadeloupe.deets.gouv.fr